

Année scolaire : 2025-2026

Bosch i Gimpera 6-10  
08034 Barcelone  
Nº d'identification : G08460222

Nº de Séance : 2

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

DU 21 OCTOBRE 2025

### Présents

Membres à voix consultative :  
Baudoin de Marcellus, Conseiller consulaire  
Renaud Le Berre, Conseiller consulaire  
Ana Saint-Dizier, Conseillère consulaire  
Philippe Ogonowski, Conseiller consulaire

### Membres de droit :

Laure Bertat, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle adjoint, en visioconférence  
Anne-Laure Martorell, Proviseure  
Sébastien Pelletant, Secrétaire général  
Matthias Bihel, Proviseur adjoint du lycée  
Anne-Sophie Vallier-Gay, Proviseure adjointe du collège  
Karine Essel, Directrice de l'école élémentaire  
Anne-Sophie Lepoutre, Directrice de l'école maternelle  
Elisabeth Guiboud-Ribaud, CPE du lycée

### Personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance :

Estrella Gorjon  
Gille Mathis  
Ariadna Puig  
Lucie Quéméner  
Caroline Soulat  
Lorraine Renaux

### Personnels administratifs et de service :

Marianne Waffelaert  
Céline Marin

### Parents :

Yannick Autret

Janna Sabata  
Catherine Gatignol Edrey  
Hélène Monard-Leroy  
Alexandre Tagger  
Sabri Khelif

Elèves :  
Prune Bihel  
Eshan Ghazanfar

Invités :  
Lola Puigdengolas, élève de collège  
Daniel Mordo, vice-président du CVL

Excusés :  
Azar Agah-Ducrocq, Consule Générale de France  
Chloé Martin, Agent comptable secondaire des lycées français d'Espagne

Ouverture de la séance  
La séance débute à 17h30.

Mme Monard, représentante des parents (APE) est nommée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint (23 votants), le Conseil peut siéger valablement.

Lecture des déclarations liminaires de l'association de parents APE, puis celle de l'association de parents ALI.

Suite à la lecture des déclarations liminaires, les conseillers des français de l'étranger et l'APE font ensuite un point d'information sur la situation actuelle de l'AEFE, suite à l'audit de la DGM, Mme Anne GRILLO, Présidente du Conseil d'administration de l'AEFE.

Approbation des procès-verbaux des précédents conseils

Une clarification est apportée sur la composition des membres ayant droit de vote au CE. Est notamment rappelé que l'élève représentant des 3<sup>ème</sup> est invité, ainsi que le vice-président du CVL. A ce titre, ils ne disposent pas d'un droit de vote.

PV du Conseil d'Établissement du 11/06/2025

➤ Vote : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

PV du Conseil d'Établissement extraordinaire du 26/09/2025

Quelques corrections sont proposées et validées par le Conseil

➤ Vote : le procès-verbal est adopté à l'unanimité moyennant les corrections proposées

## 1. Installation du Conseil d'établissement

Les différentes commissions et instances de l'établissement ont été constituées, la Proviseure donne lecture des propositions des représentants élus.

## 2. Bilan de rentrée 2025

La Proviseure remercie les proviseurs adjoints, les directrices du primaire ainsi que son prédécesseur pour cette préparation de rentrée.

## Collège

Les effectifs constatés sont de 991 élèves répartis comme suit :

- 6<sup>ème</sup> : 242 élèves (cohorte forte et classes équilibrées)
- 5<sup>ème</sup> : 233 élèves (cohorte la plus faible)
- 4<sup>ème</sup> : 269 élèves (classes à effectif complet)
- 3<sup>ème</sup> : 245 élèves (classes stabilisées)

Toutes les classes du collège sont désormais en section internationale. De nombreux projets coexistent avec un accent particulier sur le « vivre ensemble » (TEI, scolarité sans écran, enjeux maritimes, etc...). La restriction des téléphones pour les classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> est mise en place.

Une attention particulière est demandée aux parents d'élèves quant au bon remplissage des documents pour le voyage à Saint Cyprien.

La mise en place du DNBI (international) impliquera des épreuves spécifiques de langues.

## Lycée

Etat des lieux de l'organisation du lycée pour l'année scolaire 2025-2026 :

\* 771 élèves répartis en Seconde (269), Première (256) et Terminale (246).

\* La constitution des classes s'effectue de manière équilibrée en fonction des parcours linguistiques, des spécialités et des options (qui sont consolidées par une hausse des effectifs).

Les examens :

\* Le calendrier : complexité croissante du calendrier, marquée par la multiplication des épreuves certificatives. Après les épreuves spécifiques du BFI et les oraux de Sections Européennes en Terminale l'an dernier, l'année en cours voit l'introduction des épreuves orales DNBI en 3<sup>e</sup> et des épreuves anticipées de mathématiques en 1<sup>ère</sup>. Une concertation avec le SCAC a eu lieu en novembre afin d'élaborer un calendrier prévisionnel, et le calendrier officiel sera publié en janvier. Un planning détaillé (examens et orientation) est communiqué aux familles avant chaque période de vacances.

\* Les résultats aux examens nationaux témoignent d'une dynamique remarquablement stable. Au baccalauréat, le taux de réussite atteint 100 %, avec 95 % de mentions, dont 44 % Très Bien. Au Diplôme National du Brevet, le taux de réussite s'élève à 99 %, avec 96 % de mentions (dont environ deux tiers de mentions TB).

L'accompagnement à l'orientation repose sur la collaboration entre le DTEEC, les PRIO, les PRS et les professeurs principaux. La Terminale bénéficie d'une coordination renforcée grâce à l'implication de 9 professeurs principaux, 15 PRS et une équipe de PRIO spécialisés selon les projets post-bac et les zones géographiques

Enquête Orientation 2024-2025 : les premières tendances mettent en évidence une poursuite d'études en Espagne pour 45 % des élèves, en France pour 32 %, et dans d'autres pays pour 20 %. Par ailleurs, 31 % des élèves étudient totalement et 43% partiellement en langue anglaise. Il existe une vraie envie de découvrir le monde parmi les élèves de Terminale du LFB. Les résultats montrent également que 90 % des élèves ont obtenu l'un de leurs trois premiers vœux, avec un nombre significatif d'admissions dans des formations sélectives ou prestigieuses (cf. infographie).

Parmi les Terminales, bacheliers en 2026, 9 élèves ont déjà présenté des dossiers pour Oxford ou Cambridge et 34 des dossiers pour des universités aux Pays Bas.

Le Proviseur adjoint remercie les professeurs principaux ainsi que les PRIO pour leur travail sur l'orientation des élèves.

## Primaire

L'école maternelle est constituée cette année de 13 divisions avec 284 élèves.

L'école élémentaire est constituée de 29 divisions pour un total actuel de 706 élèves.

Les projets TEI et le plurilinguisme sont au cœur des dispositifs du primaire. La création d'un poste d'intervenant pour les élèves à besoin particulier (EBEP) favorise la politique d'inclusion, et permet une coordination des AESH.

Il est constitué un groupe de travail « Attractivité » afin de réfléchir aux actions et à la communication nécessaires pour favoriser une plus grande visibilité de l'établissement, en mettant en valeur ses points forts.

L'établissement a reçu la visite de la nouvelle inspectrice de l'éducation en Catalogne le 20 octobre. Elle a confirmé que l'établissement fonctionnait bien et conformément au prérequis de la Generalitat. Cependant la récente loi (2024) relative à l'enseignement de l'espagnol et du catalan, impliquent d'ajouter des heures pour les élèves de 3 à 12 ans. Cela peut parfaitement s'envisager dans le cadre de projets mutualisés et pas nécessairement sous forme de cours de langue.

### 3. Budget rectificatif n°2 2025 (BR2 2025)

Le BR2 2025 est présenté aux membres du Conseil d'établissement. Les documents ont été envoyés préalablement à la séance. Le Secrétaire général s'attache donc à rappeler les éléments principaux constituant le budget de l'établissement, et présente ensuite les modifications budgétaires apportées par le BR2 2025.

En dehors de la poursuite des efforts entamés depuis 2023, sur la rationalisation des dépenses, l'exercice 2025 s'est traduit surtout par une redéfinition des investissements, afin de limiter l'impact sur le fonds de roulement et la trésorerie. Les prévisions de fin d'exercice semblent plutôt bonnes et devrait permettre une augmentation de la trésorerie entre 700 et 800 000 €, la portant à environ 5,8M€.

Dans le contexte actuel que connaît l'AEFE, les contraintes budgétaires qui vont s'imposer aux EGD seront fortes. La participation de l'AEFE au financement de la phase 2 du projet immobilier (restauration), via une subvention, n'étant plus d'actualité, l'établissement devra donc essayer de mobiliser toutes ses ressources pour constituer l'enveloppe financière à la réalisation du projet.

Concernant le projet lui-même, le dépôt du permis de construire devrait se faire dans les prochaines semaines, avant la fin de l'année 2025. Les délais d'instruction par la mairie sont de 12 mois, ce qui augure d'un début de travaux possible en 2027. Ce délai doit permettre à l'établissement de renforcer sa trésorerie.

Ce projet immobilier est jugé fondamental pour l'établissement, non seulement par les fonds déjà avancés mais surtout par la très grande vétusté des locaux de restauration actuels, et un dimensionnement totalement inadapté au regard du nombre d'élèves demi-pensionnaires. Par ailleurs, ce projet permettra également de valoriser les infrastructures de l'établissement et représentera un élément-clé de l'attractivité du LFB. Les lycéens sont notamment les élèves les plus impactés par la faiblesse des espaces de restauration (environ 15% seulement déjeunent à la cantine).

Les représentants du personnel posent la question d'un report du projet immobilier, qui permettrait de revaloriser notamment les salaires des personnels recrutés locaux. Les représentants des parents confirment à nouveau l'importance de ce projet qui ne doit pas être remis en cause, très attendu par la communauté et tout particulièrement dans un contexte de forte augmentation des frais de scolarité. Par ailleurs, il est rappelé par M. LE BERRE, conseille des français de l'étranger, que l'AEFE a besoin de 50 M€ pour finir l'exercice 2025, et que la question d'un prélèvement sur les trésoreries des EGD pourrait être envisagé. Or la trésorerie du LFB doit être sanctuarisée pour le projet immobilier.

Les représentants de l'APE rappellent que l'AEFE avait déjà réalisé un prélèvement d'environ 6M€ sur la trésorerie de l'établissement en 2016, ce qui a grandement obéré les capacités financières de l'établissement par la suite, notamment pour le projet immobilier actuel.

➤ Vote - Budget rectificatif n°2 – 2025 : 11 votes pour, 12 abstentions.

### 4. Projet local d'évaluation (PLE)

Le PLE révisé est présenté. Il répond à l'obligation nationale de cadrage des évaluations du contrôle continu, en assurant l'équité et l'harmonisation entre classes et disciplines.

Les points clés adoptés dans ce PLE sont :

- Moyennes trimestrielles clairement définies,

- Nombre minimal d'évaluations par discipline,
- Modalités d'évaluation alignées avec les exigences nationales du baccalauréat,
- Intégration d'un point sur l'utilisation de l'IA, en conformité avec la circulaire ministérielle de juin 2025 (un usage non autorisé correspond à une fraude).

➤ Vote : le PLE est voté à l'unanimité.

## 5. Voyages scolaires 2025-2026

Il est présenté aux membres du CE, 13 nouveaux voyages scolaires au titre de l'année scolaire 2025-2026 (et une modification d'un voyage déjà voté).

➤ Vote : Chaque voyage est présenté de manière individuelle et chacun est adopté à l'unanimité.

## 6. Tarifs scolaires 2026-2027

Il est présenté les tarifs scolaires 2026-2027 dont l'évolution se déclinent comme suit :

- Droits de première inscription (DPI) : les tarifs restent inchangés. A noter que le règlement financier intégrera un ajustement des DPI pour les élèves provenant de Lesseps puisque leur DPI n'est pas strictement de 750 €.
- Frais de scolarité : hausse de + 7,5% afin de pouvoir être en capacité d'assumer notamment les nouvelles charges financières que l'AEFE va mettre en place.
- Frais de demi-pension (forfaits) : hausse de + 2% afin de répondre à l'inflation sur les denrées alimentaires.
- Prix du repas à l'unité : hausse de + 5,5% soit 9,50 € par repas (ticket). Il est rappelé qu'il s'agit d'un dispositif exceptionnel pour une restauration ponctuelle, mais qui nécessite une gestion spécifique assez lourde.
- Frais d'examens : les tarifs restent inchangés (pour rappel, ces tarifs sont imposés à tous les EGD de la zone, par l'établissement centre d'examens).

Les représentants des parents expriment leur désaccord sur la forte hausse des frais de scolarité (+7,5%). Le Secrétaire général confirme que cette hausse est importante mais indispensable pour garantir un budget « tenable », sachant que les charges nouvelles que l'AEFE pourrait appliquer aux EGD, ne sont pas encore connues, ce qui ne facilite pas la prévision budgétaire.

➤ Vote – Tarifs scolaires 2026-2027 : 8 votes pour, 6 abstentions et 9 votes contre.

## 7. Tarifs annexes 2026-2027

Dans le contexte actuel de forte tension budgétaire, l'ensemble des tarifs de location de locaux sont revus à la hausse. L'objectif est d'augmenter ces « autres » recettes de l'établissement.

Il est également prévu une hausse du montant de l'assurance responsabilité civile (de 21 à 23 €). Ce frais n'est facturé qu'aux personnels recrutés locaux qui bénéficient de l'exonération des frais de scolarité de leur(s) enfant(s), tarif qui n'avait pas augmenté depuis plusieurs années.

Les cours de préparation au Cambridge sont également augmentés (de 235 à 255 €) ainsi que le tarif individuel pour la cérémonie de fin d'études (30 à 35€ - cf. ce tarif s'applique aux personnes accompagnatrices, au-delà des 2 personnes autorisées à accompagner l'élève de terminale).

Il est proposé enfin une augmentation de la participation à la caisse de solidarité de l'établissement (de 25 à 27 €). Après plusieurs échanges entre les membres du conseil, cette dernière hausse ne semble pas opportune en l'état. L'APE suggère plutôt de permettre aux familles qui le souhaitent de faire un don plus conséquent. Il est demandé de sursoir à son vote afin de pouvoir étudier ce point pour un vote au prochain CE.

➤ Vote – Tarifs annexes 2026-2027 (sauf tarif caisse de solidarité) : 18 votes pour, 5 abstentions.

## 8. Contrats et conventions

Il est soumis au vote du Conseil, un accord entre le LFB et l'association des anciens élèves (ANTICS) dans le cadre du financement et de la publication du livre sur le centenaire de l'établissement.

L'objectif de cet accord est de permettre l'édition de 1000 exemplaires du livre, dont 250 exemplaires sont destinés au LFB. Cependant, afin de financer cette édition, ANTICS a besoin d'une avance de trésorerie de la part du LFB. Cette avance sera alors déduite du versement des adhésions des élèves de terminale, opérée en fin d'année civile par le LFB au bénéfice d'ANTICS.

➤ Vote : L'accord ANTICS - LFB est voté à l'unanimité.

Questions diverses :

La Proviseure précise que plusieurs questions diverses ont trouvé leur réponse dans les débats précédents. Restent les questions suivantes :

- Sortie méridienne : La Proviseure insiste sur la nécessité de mener une réflexion avec les parents sur le sujet et d'adapter si besoin le règlement intérieur de l'établissement.
- Manuels et fournitures scolaires : l'APE demandent que les coûts soient réduits pour les familles, notamment au regard de l'utilisation « réelle » de ces outils. Dans un contexte de forte augmentation des frais de scolarité, la Proviseure confirme l'importance de réévaluer les besoins. Elle échangera sur ce point avec les équipes enseignantes lors du prochain conseil pédagogique. Il est également rappelé l'importance de publier la liste des fournitures bien en amont de la rentrée pour permettre aux parents d'anticiper et d'acheter à moindre coût.
- RGPD : l'APE fait part de remontées de parents sur la création par l'établissement d'adresses mails pour les élèves du primaire, sans information aux parents. La Proviseure reconnaît l'importance d'une communication anticipée et précise aux familles. Elle rappelle que ces adresses mail sont nécessaire pour accéder aux outils pédagogiques de l'établissement. Le pôle informatique préparera une communication sur la sécurité liée à l'utilisation des outils Google Suite Education.

La Proviseure remercie les membres du CE et clôture la séance à 20h40.

La/le secrétaire de séance

Mme la Proviseure

**Déclaration liminaire APE  
Conseil d'Etablissement  
21 octobre 2025**

Bonsoir à tous,

Dans cette déclaration liminaire du 1<sup>er</sup> conseil d'établissement de l'année, nous voudrions tout d'abord souhaiter la bienvenue à Mme Anne-Laure Martorell et toutes les personnes nouvellement élues dans ce conseil.

Mme Martorell, nous vous remercions pour votre volonté d'écoute, au cours de ces premières semaines, et pour votre ambition pour notre Lycée, alors même que le contexte du réseau des établissements français de l'étranger, en particulier ceux en gestion directe, comme le nôtre, s'annonce particulièrement menaçant.

En effet, nous rappelons à tous que le budget alloué par l'Etat français au réseau des établissements français de l'étranger baisse de 78 Millions d'euros en 3 ans alors que, dans le même temps, ses charges augmentent avec le transfert du paiement des retraites des fonctionnaires de l'Éducation nationale. **En conséquence de quoi, lors d'une réunion préparatoire budgétaire, vous nous avez annoncé devoir augmenter les frais de scolarité de 7,5 % pour l'année 2026-2027.**

**NOUS VOTONS NON.**

Nous votons NON car nous refusons que ce soient les familles qui viennent, encore une fois et de façon significative, compenser les défaillances de l'Etat : maintien illégal de l'AEFE dans son statut d'ODAC, décision de coupures budgétaires à l'aveugle et sans réforme de fond.

Quoiqu'il en soit, les frais de scolarité ne sont qu'une partie du coût total d'une scolarité, mais il y en a d'autres. En particulier, **l'APE appelle à un travail collectif sur les listes de manuels et des fournitures scolaires** avec pour objectif d'aboutir à des listes complètes et publiées au plus tard au 31 mai, pour des fournitures et manuels scolaires qui seront réellement utilisés, avec une réelle réflexion sur les prix. Une famille aura dépensé cette année à la rentrée au bas mot entre 300€ et 500€ par enfant selon le niveau.

**De même, nous appelons à un travail collectif sur Pronote.** Les élèves actuels de 2<sup>nde</sup> ont connu, il y a quelques années, un Pronote qui affichait leur note, leur moyenne au centième près, la moyenne de la classe ainsi que la meilleure et la pire note de la classe. Ces mêmes lycéens n'ont aujourd'hui rien d'autres que leur note, aucun point de repère pour situer leur évolution ou celle de la classe. Une réflexion s'impose pour adapter les usages de Pronote par niveau et trouver un juste équilibre.

**Enfin, l'APE appelle à nouveau à un travail majeur sur l'attractivité de notre établissement.** Vous l'avez déjà initié pour les inscriptions de l'école Maternelle mais compte tenu du contexte général du réseau des établissements français de l'étranger et du contexte particulier de notre établissement, nous devons tous rassembler nos forces pour valoriser les atouts réels de notre établissement de sorte qu'il soit le plus autonome possible.

Merci à tous pour votre écoute et bonne année scolaire.

## **Déclaration liminaire – ALI CE du 21 octobre 2025 – Lycée Français de Barcelone**

Nous tenons aujourd’hui à exprimer notre profonde préoccupation face à l’annonce d’une hausse de 7,5 % des frais de scolarité prévue pour la prochaine rentrée.

Depuis plusieurs années, les familles du LFB subissent des hausses successives et importantes des droits de scolarité. Ces efforts répétés, consentis dans un contexte économique tendu, deviennent désormais insoutenables pour beaucoup. Le sentiment général mêle fatigue financière et injustice croissante, car ces augmentations s’imposent sans véritable alternative pour des parents attachés à maintenir leurs enfants dans le réseau d’enseignement français.

Cette situation est d’autant plus préoccupante que l’AEFE traverse une période de fortes tensions : difficultés budgétaires, mouvements sociaux et dysfonctionnements de gestion fragilisent l’ensemble du réseau et menacent, par ricochet, la stabilité et la qualité de l’enseignement dans nos établissements.

Dans ce contexte, une nouvelle hausse de 7,5 % apparaît incompréhensible et déconnectée de la réalité des familles.

Il ne s’agit plus seulement de chiffres, mais d’une question de confiance et d’équité. Les parents du LFB ont toujours démontré leur attachement à l’établissement et leur volonté de soutenir son bon fonctionnement. Ils ne peuvent cependant être les otages d’un modèle financier qui repose de plus en plus sur leur seule contribution.

Nous demandons la mise en place d’un moratoire sur ces augmentations, le temps de mobiliser l’État français afin de trouver des solutions structurelles et durables. L’enseignement français à l’étranger relève d’une mission de service public : il incombe donc à l’État d’en garantir la pérennité, l’accessibilité et la qualité, sans faire des familles les uniques financeurs d’un système en crise.

Enfin, cette réflexion doit s’accompagner d’un dialogue sincère et transparent entre la direction du LFB, l’AEFE et les représentants des parents, pour bâtir ensemble un modèle plus soutenable, plus équitable et fidèle aux valeurs du réseau français à l’étranger.